

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

RELEVE DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 02 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 26 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Mathieu ANDRÉ, Pierre-Henri CHANAL, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER, Florian THIBON, Philippe LOMBARDO, Françoise HERPIN, Sébastien DUMEZ, Elodie EMENT

Membres absents ou excusés :

Sharon ARSAC

Procurations :

Sharon ARSAC a donné procuration à Agnès GOLFIER

Secrétaire de séance :

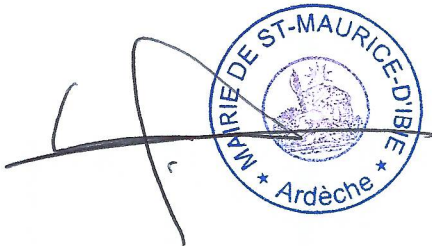
Le Conseil Municipal a désigné Elodie EMENT comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

Délibération 2026030201 Attributions de compensation provisoires 2026

Délibération 2026030202 20^{ème} modification statutaire « BERG et COIRON »

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 03 mars 2026 et publié ce même jour.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a landscape with a building and trees.

Pierre-Henri CHANAL
Maire